

Enquête publique
relative à la demande d'*autorisation d'exploiter des installations classées*
(Goro Nickel Inco)

Avis du Conseil Coutumier de l'Aire Djubéa Kaponé

07 JUILLET 2004

NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le 8 juillet 2004

B.P 186
98845 NOUMEA CEDEX

Tél : 28.32.87
Fax : 28.32.90

N° 2298- 2004/ca

Note

À l'attention de Monsieur Eugène TROMBONE
Commissaire Enquêteur

Objet : Avis du Conseil Coutumier à propos de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation, de la société Goro Nickel Inco., d'exploiter des installations classées.

Introduction

En tant qu'exécutif du conseil coutumier de l'aire Djubéa Kaponé, Président de Conseil de tribu et grand Chefs ayant autorité sur les populations de l'extrême sud du pays et de leur environnement naturel, nous tenons à porter à votre connaissance nos vives inquiétudes suscitées par la réalisation de ce projet.

La présente note n'a pas de prétention scientifique. Toutefois, bien que s'agissant d'un avis, les commentaires devront être considérés comme des remarques et des réflexions conditionnelles.

Elle place la problématique dans le contexte environnemental qui en fait notre préoccupation majeure. Les grands débats sur la qualité de l'environnement et sur les risques encourus par les habitants de nos tribus et la population en général mobilisent, sinon interpellent, de plus en plus.

Les inquiétudes manifestées ont appelé notre attention. C'est la raison pour laquelle nous faisons part de nos réflexions relatives au *rejet des gaz par les cheminées, au stockage des résidus, à la protection des nappes phréatiques et enfin au rejet des résidus (surnageant) en mer.*

Nous précisons que cette note traite arbitrairement de ces sujets qui préoccupent dans nos tribus.

Pour mémoire, d'autres sujets nous préoccupent encore à l'exemple de ceux-ci qui reviennent souvent dans nos discussions :

- À quel moment, avec quels moyens et quelles méthodes et avec qui et quand aurons nous enfin à réfléchir de l'impact de ce projet sur nos populations et sur nos structures coutumières en tribu ?
- Sur le plan économique, nous attendons beaucoup de ce projet pour nos jeunes. Mais l'industriel est-il réellement attentif à nos préoccupations ?
- Quel sont les dispositifs d'intégrations de nos jeunes mis en place par le promoteur ? Quels en sont les résultats ?
- Depuis la construction de l'usine pilote, pas un de nos jeunes n'a bénéficié de formation pour un poste de cadre. Cette situation va-t-elle évoluer ? Quand ? Peut-on nous entretenir sur des vrais programmes de formation avec un planning dans le temps ?

Comme vous pouvez le constater, bien des sujets tous aussi importants restent à traiter. Mais comme précisé, nous vous faisons part de ce qui, sur le plan environnemental, préoccupe le plus aujourd'hui les habitants de nos tribu.

I/ Rejet des gaz par les cheminées

A ce stade on peut noter le nombre important d'essais en laboratoire et in situ réalisés permettant à l'industriel de rassurer sur les émissions de gaz.

Recommandation :

Les conclusions tirées des essais doivent prétendre pour les matériaux en suspensions à des résultats conformes aux normes internationales en vigueur.

L'impact sur la végétation environnante et sur les populations locales devra faire l'objet d'études scientifiques spécifiques à partir d'un point zéro.

II/ Le stockage des résidus :

Ces ouvrages reposeront sur des sols de compositions différentes. Les réactions seront différentes et variées.

Recommandations :

La préparation du sol receveur devra consister en priorité à le rendre imperméable d'une manière homogène, durable tout en lui conférant une possibilité de surveillance et d'intervention rapide en cas de problème.

Les risques de pollutions liés aux ruissellements des eaux pluviales et en cas de débordements des bernes devront être anticipés par des mesures de précautions adéquates à chaque édifice.

III/ Les nappes phréatiques

Cette zone d'intervention présente un nombre considérable de nappes phréatiques. Des piézomètres implantés permettent à l'industriel d'évaluer un certain nombre de paramètres indispensables. Ces nappes d'eau alimentent les sources d'eau potable de la tribu de Goro et d'une partie de la tribu de Touaourou.

Recommandations

Les zones de stockages des résidus et du mort terrain devront auparavant justifier d'un traitement d'imperméabilité.

Toute pollution des nappes d'eaux phréatiques sera inacceptable et sévèrement réprimandée. Des zones de surveillances par piézomètres seront à définir en partenariat avec les services compétents.

Un plan d'intervention et des modalités de traitement devront être définis auparavant. Ce plan devra être évolutif en fonction des résultats de surveillance.

Le principe de précaution doit prévaloir dans ce cas précis compte tenu de la mise en danger des sources d'eaux potables qui alimentent les tribus avoisinantes.

IV/ Rejet des résidus en mer.

La présence physique du grand tuyau va dénaturer le cachet particulier de ces grands espaces du grand Sud.

Le rejet des résidus en mer soulève bien des questionnements relatifs à l'impact de ces composants sur l'écosystème marin au point d'impact. Ce projet prévoit un rejet de 100mg/l de manganèse.

Des inquiétudes sont manifestées quant à l'impact dans le temps.

Recommandations

Concernant le tuyau, l'industriel devra faire en sorte qu'il soit le moins visible dans cet environnement particulier.

S'agissant des résidus rejetés en mer, les normes internationales en vigueur seront références.

Plus particulièrement le taux manganèse présent dans les rejets en mer ne devra pas excéder 1 mg/l.

Les points de contrôle seront majorés et devront faire l'objet de surveillances particulières par un organisme approprié.

Des mesures de réactions visant réduire et supprimer toutes irrégularités devront être consignées et applicables avant mise en service.

Conclusion

Considérant l'emplacement du projet,

Nous, seuls détenteurs du droit d'autorités coutumières, nous sommes les seuls dignitaires habilités à porter la voix des habitants, des tribus environnantes, qui sont nos sujets.

Considérant les points d'inquiétudes de nos populations liés à l'impact sur l'environnement,

Considérant les recommandations formulées,

Considérant que ce dossier est évolutif et devra faire l'objet de demande d'autorisation diverses liées à ce genre de réalisation,

En définitif nous donnons *un avis favorable* sous réserve de l'application de nos recommandations et de celles provenant d'organismes scientifiques de renommée internationale dont l'objet serait d'atténuer ou d'éliminer l'impact de ce projet sur l'environnement.

Monsieur Hilarion VENDEGOU
Président du conseil coutumier Djubéa Kaponé
Grand Chef de l'île des Pins



Monsieur Clément PAITA
1er Vice président du Conseil Coutumier
Grand Chef du district de PAITA



Monsieur Albert OUETCHO
2ème Vice président du Conseil Coutumier
Grand Chef de la tribu de Touaourou



Monsieur Valentin AGOURERE
Président du conseil des anciens de la tribu de Goro